

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 3 FÉVRIER 2021**

N°CT2021.1/002

L'an deux mil vingt et un, le trois février à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni à l'auditorium de la Maison du handball à Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant le tiers des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Régis CHARBONNIER, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Patrick FARCY, Madame Pauline ANAMBA-ONANA, Monsieur Julien BOUDIN, vice-présidents.

Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Arnaud VEDIE, Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Monsieur Yves THOREAU, Madame Claire CHAUCHARD, Monsieur Grégoire VERNY, Monsieur Eric TOLEDANO, Monsieur François VITSE, Monsieur Vincent BEDU, Monsieur Jean-Philippe BIEN, Madame Anne-Marie BOURDINAUD, Monsieur Maurice BRAUD, Monsieur Bruno CARON, Monsieur Mohamed CHIKOUCHE, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Monsieur Richard DELLA-MUSSIA, Madame Oumou DIASSE, Monsieur Patrick DOUET, Madame Virginie DOUET-MARCHAL, Monsieur Etienne FILLOL, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Claire GASSMANN, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Philippe GERBAULT, Monsieur Vincent GIACOBBI, Madame Julie GOMES CORDESSE, Madame Frédérique HACHMI, Madame Corine KOJCHEN, Madame Sophie LE MONNIER, Monsieur Akli MELLOULI, Monsieur Ludovic NORMAND, Monsieur Joël PESSAQUE, Monsieur Jean-Louis POUJOL, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Michel SASPORTAS, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Josette SOL, Monsieur Axel URGIN, Monsieur Michel WANNIN, Madame Laurence WESTPHAL, Madame Mathilde WIELGOCKI, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Madame Françoise LECOUFLE à Monsieur Philippe GERBAULT, Monsieur Luc CARVOUNAS à Monsieur François VITSE, Monsieur Philippe LLOPIS à Monsieur Gilles DAUVERGNE, Madame France BERNICHI à Monsieur Etienne FILLOL, Madame Dominique CARON à Monsieur Patrick FARCY, Monsieur Jean-Edgar CASEL à Madame Marie-Christine SEGUI, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Patrice DEPRES à Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Bruno KERISIT à Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Madame Jacqueline LETOUZEY à Monsieur Mohamed CHIKOUCHE, Madame Rosa LOPES à Madame Corine KOJCHEN, Madame Séverine PERREAU à Monsieur Laurent CATHALA, Madame Marie VINGRIEF à Monsieur Julien BOUDIN.

Etaient absents excusés :

Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Madame Catherine DE RASILLY, Monsieur Luc MBOUMBA, Madame Sonia RABA.

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent BEDU.

Nombre de votants : 69

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	12/02/21
Accusé réception le	12/02/21
Numéro de l'acte	CT2021.1/002
Identifiant télétransmission	094-200058006-20210203-lmc122865-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 3 FÉVRIER 2021**

Vote(s) pour : 69
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	12/02/21
Accusé réception le	12/02/21
Numéro de l'acte	CT2021.1/002
Identifiant télétransmission	094-200058006-20210203-lmc122865-DE-1-1

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 3 FÉVRIER 2021

N°CT2021.1/002

OBJET : **Affaires générales - Ressources humaines** - Tableau des effectifs. Création et suppression de postes.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le décret n°2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2020.5/063-4 du 2 décembre 2020 modifiant le tableau des emplois de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir ;

VU l'avis favorable des représentants du personnel auprès du comité technique en date du 25 janvier 2021 ;

VU l'avis favorable des représentants de l'établissement auprès du comité technique en date du 25 janvier 2021 ;

VU le budget de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir ;

CONSIDERANT la nécessité de tenir compte des besoins de l'ensemble des services en matière de recrutements, d'avancements de grade, de promotions internes et de permettre la mise en stage d'agents contractuels ;

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,
REGULIEREMENT CONVOQUE LE 28 JANVIER 2021,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : **CREER** les postes suivants :
- 2 postes de rédacteur territorial

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	12/02/21
Accusé réception le	12/02/21
Numéro de l'acte	CT2021.1/002
Identifiant télétransmission	094-200058006-20210203-lmc122865-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 3 FÉVRIER 2021**

- 1 poste d'adjoint administratif
- 2 postes d'ingénieur territorial
- 1 poste de technicien territorial
- 9 postes d'agent de maîtrise
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal (AEAP) de 1^e classe

ARTICLE 2 : SUPPRIME les postes suivants :

- 1 poste d'attaché principal
- 1 poste de rédacteur territorial principal de 2^e classe
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^e classe
- 1 ingénieur principal
- 1 poste de technicien principal de 1^e classe
- 9 postes d'adjoint technique territorial principal de 1^e classe
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^e classe
- 1 poste d'assistant territorial d'animation principal (ATAP) de 2^e classe

ARTICLE 3 : DIT que le tableau des effectifs de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir est modifié tel qu'il figure en annexe.

ARTICLE 4 : DIT que la dépense résultant de la présente délibération est prévue au budget de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir.

FAIT A CRETEIL, LE TROIS FÉVRIER DEUX MIL VINGT ET UN.

Le Président,



Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	12/02/21
Accusé réception le	12/02/21
Numéro de l'acte	CT2021.1/002
Identifiant télértransmission	094-200058006-20210203-lmc122865-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 3 FÉVRIER 2021**

Signé
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	12/02/21
Accusé réception le	12/02/21
Numéro de l'acte	CT2021.1/002
Identifiant télétransmission	094-200058006-20210203-lmc122865-DE-1-1